



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 50602

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la profanation du cimetière militaire français de Mers-El-Kébir en Algérie. En 1940, 1 297 marins militaires français, dont les navires de guerre étaient ancrés à Mers-El-Kébir, ont trouvé la mort dans des conditions dramatiques. Ce cimetière entretenu avec les subsides de la France a été plusieurs fois profané, puis rénové. La dernière rénovation a eu pour résultat le retrait de tout signe religieux présent sur les tombes des marins, qui étaient très majoritairement catholiques. Des familles de ces disparus sont heurtées par l'absence de signe religieux, qui sous-entend le reniement de leur croyance religieuse. Le Gouvernement français doit s'attacher à rappeler au gouvernement algérien ses engagements à cet égard. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les conditions et le financement de la rénovation du cimetière de Mers-El-Kébir, et les raisons qui expliquent l'absence des signes religieux sur les tombes de marins français.

Texte de la réponse

Les travaux effectués dans le cimetière militaire français de Mers-el-Kébir (Algérie) en 2006 et 2007, d'un montant global de 200 000 EUR, ont eu pour objet, non seulement de remédier aux dégâts causés depuis 1994 par un vandalisme récurrent, mais également de prévenir autant que possible toute récurrence en la matière. Dans ce cadre, le cimetière a été entièrement rénové. Une maison a été construite pour loger un gardien permanent, recruté le 2 janvier 2007 et qui assure également l'entretien du cimetière. La municipalité a installé pour sa part un éclairage public dans la rue menant au site. S'agissant des sépultures, l'ossuaire a été reconstruit. Sur les tombes, toutes les croix ont été remplacées par des stèles. Chacune de celles-ci, en forme de pupitre, porte une plaque sur laquelle sont portées les mentions relatives à l'identité du marin ainsi qu'un pictogramme symbolisant sa religion. Quelques croix anciennes qui avaient été préservées ont été disposées à des emplacements remarquables du cimetière. La solution retenue a pour effet, non d'occulter l'appartenance religieuse, mais de la marquer de façon moins visible que de coutume. Avec les mesures de sécurité décrites plus haut, elle est destinée à éviter le retour des actes de vandalisme dont le site a souffert de façon endémique dans les années 1994 à 2005. Le modèle de stèle adopté à Mers-el-Kébir ne constitue pas une innovation sur les tombes militaires françaises. Celles-ci ont également été utilisées dans le cimetière national de Luynes (Bouches-du-Rhône) sur 8 402 tombes individuelles ou encore dans le carré français du cimetière militaire international de Pusan (République de Corée) sur 44 tombes.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50602

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5213

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4239